

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 433-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges, de façon à :

- Faire une refonte complète de l'Entente 1995 et de la Modification 2010 et d'établir de nouvelles conditions et obligations.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la ville de Rigaud.

Donné à Rigaud ce 19 août 2026.

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-
Viateur

☐ Ateliers
municipaux
34, rue de la
Coopérative

☐ Loisirs et
bibliothèque
102, rue Saint-
Pierre

☐ Caserne
7, rue Jules-A.-
Desjardins
Tél. : 450 451-0869



Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

